

DU Préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI)

Présentation

Objectifs

Le CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive), remplace les CAPA-SH et 2CA-SH depuis septembre 2017. Commun aux enseignants du 1er et du 2nd degrés, il est destiné à attester la qualification des enseignants appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

L'INSPÉ de l'académie d'Amiens vous propose une préparation de 1 an au CAPPEI :

- Acquérez les capacités et aptitudes professionnelles nécessaires aux pratiques de l'éducation inclusive
- Développez les compétences professionnelles attendues en vue de l'obtention du CAPPEI
- 300 heures de formation :
 - un module de tronc commun de 144 heures,
 - 2 modules d'approfondissement de 52 heures chacun, en fonction du parcours choisi par les stagiaires CAPPEI,
 - un module de professionnalisation dans l'emploi de 52 heures

Conditions d'accès

- Professeurs du 1er et 2nd degrés de l'enseignement public titulaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée
- Maîtres contractuels, Maîtres agréés et Maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat

Organisation

Modalités de formation

FORMATION INITIALE

FORMATION CONTINUE

EN ALTERNANCE

Informations pratiques

Lieux de la formation

Institut National Supérieur
du Professorat et de
l'Éducation (Amiens)

Volume horaire (FC)

300h

Contacts Formation Initiale

Christèle Carpentier

christele.carpentier@u-picardie.fr

Plus d'informations

Institut National Supérieur du
Professorat et de l'Éducation
(Amiens)

Organisation

12 semaines de formation entre la semaine 38 (3ème semaine de septembre) et la semaine 15 de l'année suivante (avril/mai avant les congés scolaires de printemps).

Les épreuves du CAPPEI se déroulent à partir de mai et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La formation a lieu en semaine complète en alternance avec la présence des stagiaires sur leurs postes supports (une semaine en formation à l'INSPÉ, hors mercredi, une semaine en établissement).

Des temps de visites chez les tuteurs terrain et dans d'autres structures de l'éducation inclusive sont organisés par le Conseiller ou la Conseillère Technique ASH, les IEN ASH et leurs collaborateurs et collaboratrices.

Citadelle, 10 rue des Français

Libres

80080 Amiens

France

<https://inspe.u-picardie.fr/>

Contrôle des connaissances

L'assiduité à l'ensemble de la formation est obligatoire. L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles extraites du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé.

L'évaluation du niveau de développement des compétences sera effectuée tout au long de la formation à travers les travaux effectués en formation réunis en un e-portfolio sur la plateforme Karuta.

Responsable(s) pédagogique(s)

Laure Ibernnon

laure.ibernnon@u-picardie.fr

Programme

Programmes

VET MIROIR DU CAPPEI	Volume horaire	CM	TD	TP	ECTS
UE1 PREPARATION AU CAPPEI - TRONC COMMUN					
EC1.5 - Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques	48	27	21		
EC1.3 - Connaissance des partenaires	18	12	6		
EC1.2 - Cadre législatif et réglementaire	18	15	3		
EC1.1 - Enjeux éthiques et sociétaux	18	9	9		
EC1.6 - Personne ressource	24	12	12		
EC1.4 - Relations avec les familles	18	12	6		
UE2 PREPARATION AU CAPPEI - PROFESSIONNALISATION					
EC2.1 - Professionnalisation EGPA / EREA	52		52		
EC2.2 - Professionnalisation ULIS 1	52		52		
EC2.3 - Professionnalisation ULIS 2	52		52		

EC2.4 – Professionnalisation RASED	52		52		
EC2.5 – Professionnalisation UE	52		52		
UE3 PREPARATION AU CAPPEI – APPROFONDISSEMENT					
EC3.1 – Grande difficulté de compréhension des attentes	52		52		
EC3.4 – Grande difficulté scolaire 2 (GDS2)	52		52		
EC3.3 – Troubles des fonctions cognitives (TFC)	52		52		
EC3.2 – Troubles spécifiques du langage & des apprentissages	52		52		

Formation continue

A savoir

Prix total TTC : Nous contacter

Conditions d'accès FC

- Professeurs du 1er et 2nd degrés de l'enseignement public titulaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée
- Maîtres contractuels, Maîtres agréés et Maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat

Modalités de recrutement (FC)

Sur liste des professeurs admis à suivre la formation par la commission académique ad hoc (liste transmise par le CT ASH)

Calendrier et période de formation FC

Début septembre à mai

Le 27/03/2026